



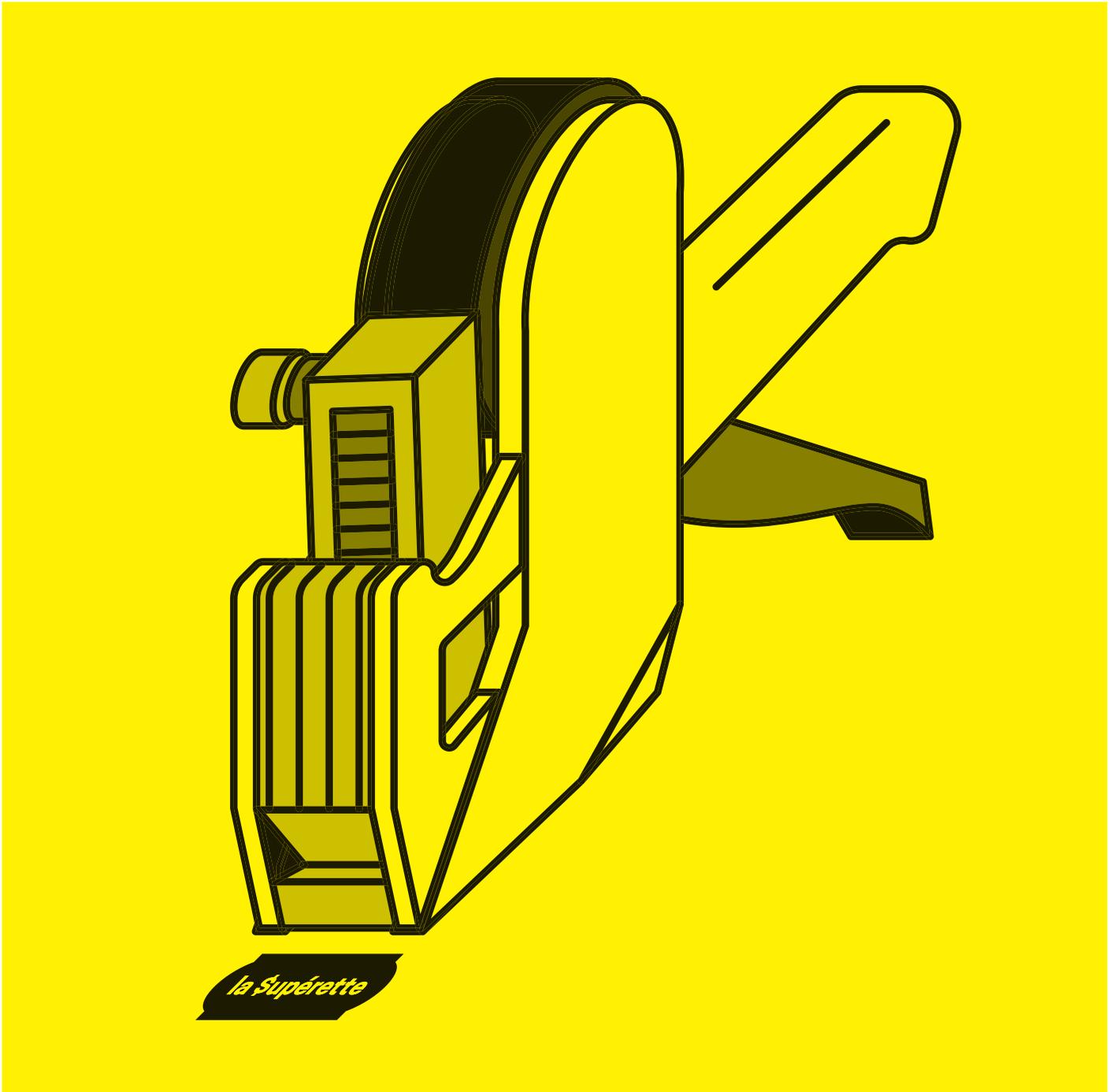
maison des arts  
— centre d'art  
contemporain  
de malakoff —

maison des arts  
105, avenue  
du 12 février 1934  
92240 malakoff

supérette  
28, boulevard  
stalingrad  
92240 malakoff

renseignements  
maisondesarts.  
malakoff.fr  
01 47 35 96 94  
entrée libre

Ville de Malakoff



## appel à résidence pour collectif d'artistes-auteur·rice·s

date limite de candidature : 23 janvier 2023  
résidence entre mai à septembre 2023

# le centre d'art

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : la maison des arts, lieu de diffusion, et la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur·rice·s, initiateur de débats et d'échanges sur les mutations de notre société, le centre d'art reste avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur donner les conditions favorables pour développer leur recherche, ainsi que la possibilité de produire et d'exposer. Le centre d'art est un lieu également de ressources et de soutien intellectuel, technique et administratif.

Depuis 2015, les réflexions du centre d'art portent sur deux axes de recherche particulier : la notion du travail collectif et les alternatives écologiques dans le secteur des arts visuels. L'observation tout comme l'application de ces recherches s'expriment dans les projets mis en œuvre sur les deux sites du centre d'art.

Le centre d'art est membre des réseaux TRAM, Bla! et Arts en résidence-réseau national.

## programme en 2023...

### « couper les fluides - alternatives pragmatiques »

**du 11 février au 8 juillet 2023,  
sur le site de la maison des arts.**

Le centre d'art embarque les visiteur·euse·s, auteur·rice·s, professionnel·le·s, partenaires, citoyen·ne·s dans une expérience inédite et éco-responsable. Tous les fluides énergétiques du centre d'art, eau, gaz et électricité seront coupés. Le projet fait corpus autour de quatre axes structurants : « l'agora », un espace de débats, conçu par l'architecte Olivier Vadrot, avec un programme d'invitations, de journées de recherches et de performances ; « la librairie consultative » composée de plus d'une centaine d'ouvrages spécialisés, consultables sur place, portant sur des questions d'écologie, d'art, d'architecture, d'urbanisme, d'éco-féminisme, d'éco-décolonialisme, et qui sera le support d'arpentages collectifs tous les jeudis après-midi ; « la vie des œuvres » convie le travail d'artistes-auteur·rice·s qui questionnent l'impact écologique de la production des œuvres, des métiers disparus ou oubliés en milieu urbain ou de notre monde contemporain. Conçue comme une expérience de recherche et de solutions menées par l'équipe du centre d'art ; « la vie du lieu » sera accompagnée par l'agence Les Augures. Ouvert à tou·te·s, ce projet permettra notamment de rendre la recherche accessible et d'impulser des discussions.

# présentation de la supérette

« La supérette » a été mise à disposition par Paris-Habitat au profit de la ville de Malakoff pour son centre d'art le 5 décembre 2019. En accord avec ses partenaires\*, le centre d'art a choisi d'y faire des résidences de jour pour collectifs d'auteur·rice·s – la forme collective étant peu soutenue par la politique culturelle actuelle en France – d'y associer une programmation de soutien aux artistes-auteur·rice·s qui expérimentent des projets collaboratifs.

## un lieu de rencontre

Dans un espace de près de 200 m<sup>2</sup> ouvert sur l'espace public, la supérette se situe dans un quartier construit au début des années 1960, au rez-de-chaussée de l'un des immeubles d'habitation. Le lieu et sa programmation sont en attention avec son environnement, ses habitant·e·s et ses usager·ère·s (associations, commerçant·e·s, gardien·ne·s d'immeubles), avec lequel·le·s l'équipe du centre d'art nourrit un dialogue qui se construit au fil du temps et des rencontres.

## un lieu de réflexion

La supérette est un lieu propice à l'échange et à la collaboration avec de nouveaux·elles interlocuteur·rice·s. La programmation initiée à la supérette s'organise autour de multiples dispositifs : ateliers, discussions, lectures, tables rondes, arpentages, etc., autant de formats pouvant être saisis par le collectif en résidence, en co-construction avec l'équipe du centre d'art.

## un lieu ressource

La fragilité de l'écosystème des arts visuels nécessite une attention particulière. La supérette répond à l'objectif d'être un lieu ressource pour les auteur·rice·s accueilli·e·s et plus largement pour les travailleur·se·s de l'art. Des temps de rencontres sont pensés sous la forme de discussions et de récits d'expériences qui permettent d'interroger les droits qui les concernent et la place des auteur·rice·s dans la société contemporaine. Cet axe traduit ce qui est au cœur du projet de la supérette : une approche consciente et éthique du travail artistique, pensant plus largement l'art comme possible vecteur de transformation sociale.

**Cette résidence est rendue possible grâce au soutien de la DRAC Île-de-France – ministère de la Culture et de Paris Habitat.**



# présentation de la résidence

## objectifs de la résidence

La résidence vise principalement à :

- soutenir un collectif d'auteur-riche-s\* dans leur(s) recherche(s).
- favoriser et faciliter de nouvelles rencontres, collaborations et échanges.
- accompagner un collectif d'auteur-riche-s souhaitant expérimenter un projet artistique, nécessitant l'usage et la pratique d'un lieu ouvert au public : il appartiendra au collectif de définir dans son projet, la manière dont iels souhaitent investir et habiter le lieu.

\* On entend par auteur-riche-s :  
artistes, vidéastes,  
performeur-euse-s, chorégraphes,  
commissaires, chercheur-se-s  
philosophes, critiques, designers,  
médiateur-trice-s...  
tou-te-s celles et ceux

## lien avec l'équipe et le territoire

Le collectif lauréat sera accompagné par le-a chargé-e de la supérette à chaque étape de leur projet, de la mise en œuvre à la restitution finale. Il sera attendu de la part du collectif de :

- favoriser des relations de bon voisinage. Être attentif à la vie du quartier.
- solliciter un partenaire local dans le cadre du projet du collectif, avec un niveau d'implication variable selon les objectifs de la collaboration. Des préconisations pourront être proposées par l'équipe du centre d'art à la suite du jury.
- proposer des temps de rencontre ouverts au public (à minima un temps au lancement et à la fin de la résidence)
- rendre visible la(eurs) recherche(s) en cours dans le lieu. Des outils et moyens de médiation et de communication seront à penser en lien avec le-a chargé-e de la supérette.
- documenter le projet et participer à un journal de bord (facultatif).
- produire un bilan et un retour d'expérience de la résidence et des perspective des recherches menées.

**Une réunion de préparation en mars 2023 (rémunérée)** sera organisée avec le collectif sélectionné afin de définir le déroulé de la résidence et les moyens d'accompagnement à mettre en œuvre par le centre d'art. À cette date le planning du collectif à la supérette, ainsi que les étapes du projet, seront fixés et inclus à la convention de la résidence.



# présentation de la résidence

## honoraires

- le collectif lauréat percevra des honoraires de **12 000 € TTC**. (versement de 4 000 € /TTC par mois).
- toute intervention proposée par le centre d'art (type visite ou atelier de médiation), sera discutée avec les membres du collectif et fera l'objet d'une rémunération complémentaire.
- le collectif disposera d'un budget de **1 000 € TTC** destiné aux frais liés à la résidence (achats, transport, etc). Il est rappelé qu'il s'agit d'une résidence de recherche et qu'aucune production d'œuvre n'est attendue dans le cadre de la résidence.
- une rémunération de **500 € TTC** est prévue dans le cadre de la demi-journée de travail en mars (déjeuner partagé - horaires à définir avec le collectif).
- chaque personne du collectif doit disposer d'un numéro de SIRET, d'un Kbis ou d'un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.
- une convention sera remise au collectif, qui précisera le cadre juridique et financier de la résidence.
- si le collectif le souhaite des ateliers avec du jeune public, dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle menées par le centre d'art, pourront être organisés moyennement une rémunération complémentaire.

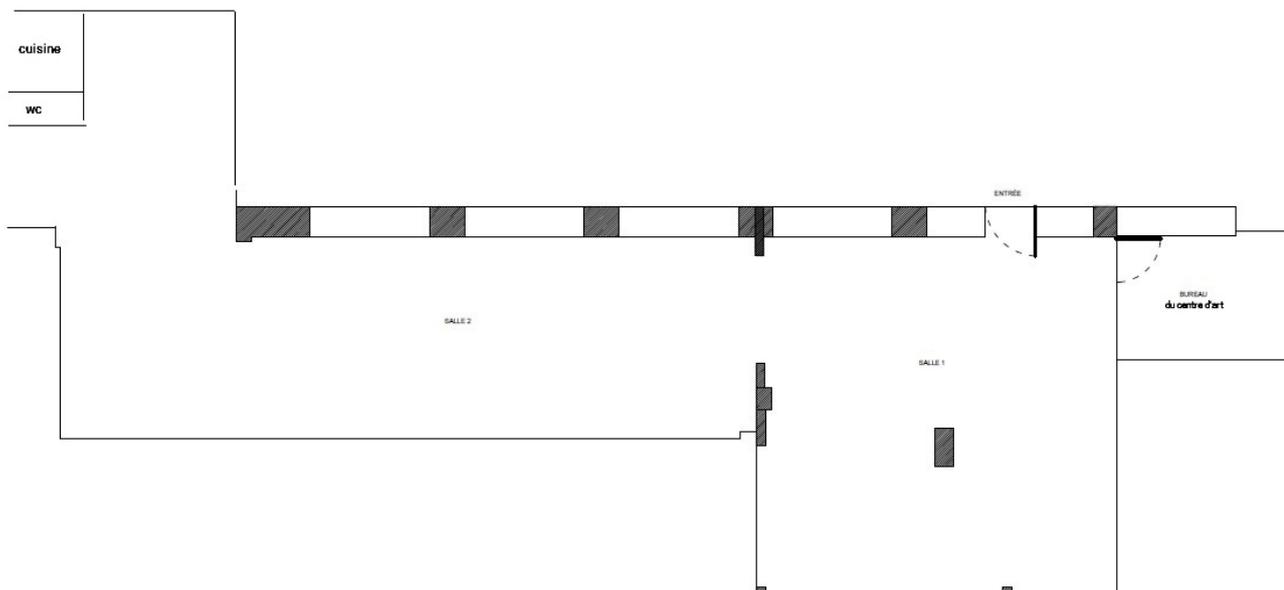
## cadre de la résidence

- résidence de **3 mois** entre mai et septembre **2023** (les dates seront adaptées en fonction de l'agenda du projet).
- un espace de 192 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, au pied d'immeubles d'habitation, situé à 5 min du métro de ligne 13.
- une cuisine avec frigo, évier, rangement et vaisselle, mobilier (tables, chaises, canapés, rangements).
- un espace de stockage en sous sol, de 69 m<sup>2</sup> (accessible uniquement par l'équipe du centre d'art)
- un espace d'atelier avec du bois, des outils, petits matériels mis à disposition du collectif. Les services techniques de la ville et d'autres partenaires malakoffiots peuvent mettre à disposition des moyens (matériels, sonos, véhicules, etc).

### attention

la résidence ne dispose pas d'un logement, mais des solutions ponctuellement peuvent être envisagées sous conditions d'en faire la demande en amont du lancement de la résidence.

# plan de la supérette



le collectif dispose de 4 jeux de clés du lieu

# processus de sélection

## le dossier

Les dossiers sont à adresser en français uniquement par mail à l'adresse suivante : [maisondesarts@ville-malakoff.fr](mailto:maisondesarts@ville-malakoff.fr), **avant le 23 janvier à midi (12h)**.

Toute candidature devra comporter les éléments ci-dessous en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo) :

- Aucune limite d'âge n'est fixée.
- un dossier représentatif du travail et des recherches menées par le collectif et les projets réalisés.
- un dossier présentant le collectif et la liste de ses membres, comprenant les coordonnées complètes des membres du collectif (adresse postale, adresse e-mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel.
- une réponse sera adressée aux candidats d'ici le **27 janvier 2023**. Les candidats présélectionnés disposeront de 1 mois pour préparer une note d'intention de leur résidence.

## le jury

- la présentation devant le jury aura lieu le **fin février** au matin (date et heure de passage communiqué au moment de la sélection). Le collectif présentera une note d'intention, de leur(s) recherche(s), le projet envisagé sur trois mois, ainsi que la façon dont iels occuperont le lieu.
- l'équipe du centre d'art sera disponible en amont pour apporter des précisions (par mail ou par téléphone) aux collectifs sur le déroulé du jury ou concernant la résidence.
- chaque collectif disposera de 20 minutes de présentation, qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.
- le jury sera composé du maire adjoint en charge des affaires culturelles de la ville de Malakoff, de la DRAC Île-de-France, de professionnel-le-s extérieur-e-s d'un-e représentant-e de Paris Habitat, de l'équipe et de la directrice de la maison des arts, centre d'art contemporain de Malakoff, de la chargée des projets du centre d'art.
- le 17 février, les candidat-e-s seront averti-e-s des décisions du jury par un mail dans lequel les réponses seront motivées. Iels pourront contacter l'équipe du centre d'art contemporain de Malakoff pour plus d'informations, à l'issue du jury.

Une indemnisation de **150 € TTC** est prévue pour chaque collectif présenté au jury.

**clôture des candidatures :**  
le 23 janvier midi (12h)

**réponse 1<sup>ère</sup> sélection :**  
27 janvier 2023

**présentation devant jury :**  
fin février 2023  
**réponse** le lendemain

**réunion de préparation :**  
**fin mars**

**date de la résidence :**  
entre mai et septembre  
à définir avec le collectif

**séance de retour d'expérience avec l'équipe du centre d'art :**  
fin septembre ou début octobre

# paris habitat

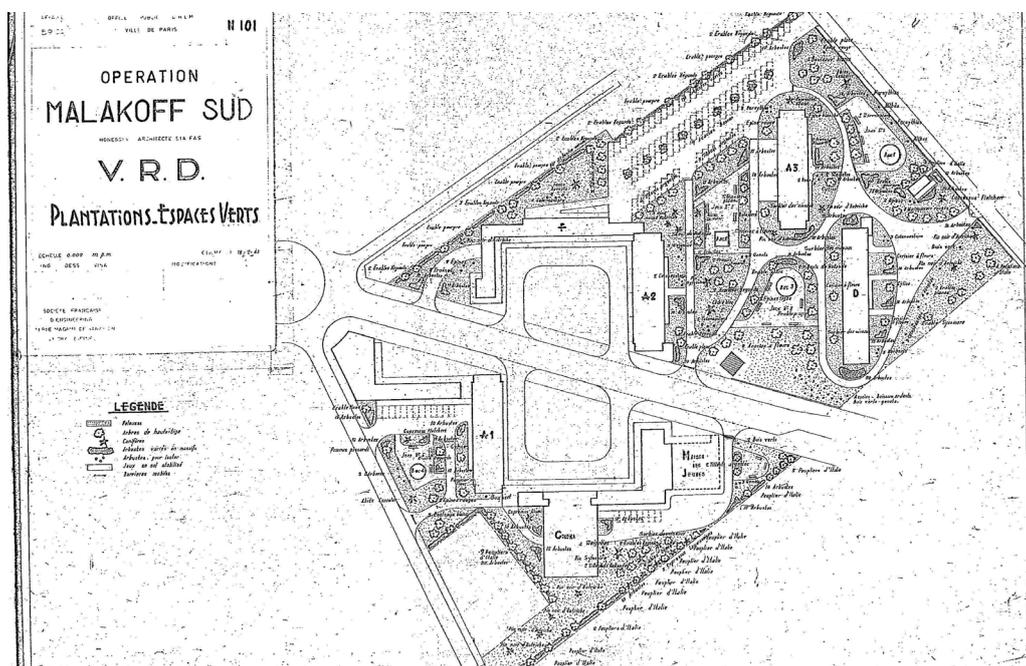
Avec plus de 123 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. Grâce au soutien de la ville de Paris, les équipes de Paris Habitat mettent en œuvre leurs compétences et savoir-faire pour développer l'offre de logements sociaux et offrir une réelle qualité de service aux locataires. Construire, loger, réhabiliter, renouveler les territoires, attribuer des logements, assurer un cadre de vie agréable, animer la vie locale sont autant de missions qui placent Paris Habitat au cœur des problématiques sociales et urbaines actuelles.

Paris Habitat est propriétaire de 591 logements construits en 1962 par l'architecte Denis Honneger dans une opération appelé « Malakoff Sud ». Cet ensemble immobilier est composé de deux îlots d'habitation distincts, l'un, communément appelé par ses habitant·e·s, « côté rue », longe le boulevard de Stalingrad au 21 et au 28 (320 logements / 6 halls) et comprenant, en pied d'immeuble, l'ensemble des locaux commerciaux et associatifs. L'autre îlot, communément appelé par les habitants « côté jardin », est situé en contrebas du boulevard, le long de contre allées arborées aux 33 et 35 de la rue Paul Vaillant Couturier (272 logements / 6 halls).

Ces deux ensembles d'immeubles, bien que construits simultanément (entre 1962 et 1967), n'ont pas, du fait de leur situations géographiques et urbaines distinctes, les mêmes problématiques d'usage et de vie quotidienne pour habitant·e·s.

Paris Habitat est un bailleur social principalement parisien soucieux d'apporter une qualité et un cadre de vie agréable à ses locataires. Favorisant et soutenant les initiatives associatives et collectives sur ses résidences, le bailleur imagine et accompagne des projets culturels innovants pour répondre aux enjeux qui se posent sur ses sites.

Le bailleur social accompagne étroitement l'activité commerciale et associative, soucieux de maintenir une activité dans ses locaux dont l'attractivité reste fragile. On trouve une vingtaine de commerces et d'associations sous les coursives. Depuis plusieurs années, Paris Habitat soutient l'animation locale, favorise la rencontre entre les locataires par le biais d'associations implantées sur le site, et plus particulièrement « deuxième groupe d'intervention » dont l'atelier de curiosité urbaine est situé au 21 ter, boulevard de Stalingrad.



# informations pratiques



métro



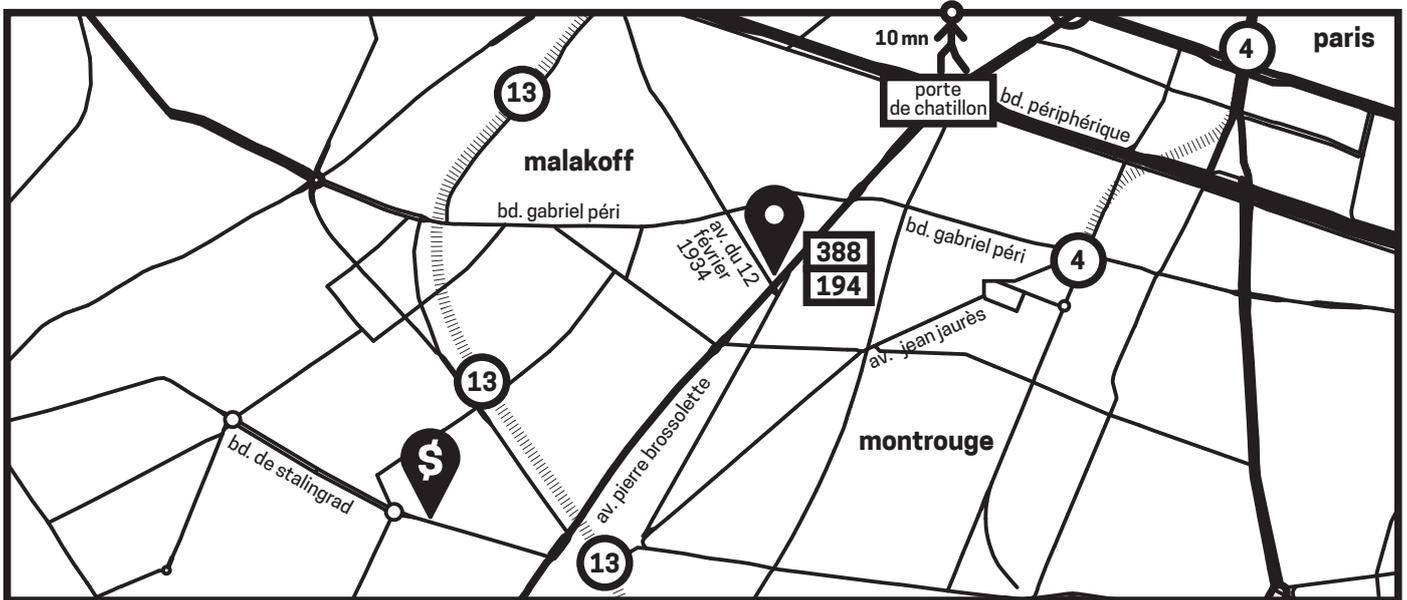
bus



la maison  
des arts



la Supérette



## accès

### maison des arts

105, avenue du 12 février 1934  
92240 Malakoff

métro ligne 13

Station Malakoff - Plateau  
de Vanves.

métro ligne 4

Mairie de Montrouge

### supérette

28 bd. stalingrad  
92240 Malakoff

métro ligne 13

Station Etienne Dolet

Station Châtillon Montrouge

## contacts

directrice

**aude cartier**

pôle projets hors-les-murs  
et de la supérette

**juliette giovannoni**

administration

et production

**clara zaragoza**

chargée de mission

**noémie mallet**

pôle médiation

et éducation artistique

**julie esmaelipour**

assistante médiation et éducation

artistique

**margot belin**

accueil et médiation le week-end

**muntasir koodruth**

graphisme : The Shelf Company

## partenaires

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil régional d'Île-de-France.

La maison des arts - la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff fait partie des réseaux TRAM, BLA! et Arts en Résidence.

Les résidences à la supérette sont rendues possibles grâce au soutien de la DRAC Île-de-France et Paris Habitat.

[maisondesarts.malakoff.fr](http://maisondesarts.malakoff.fr)

[maisondesarts@ville-malakoff.fr](mailto:maisondesarts@ville-malakoff.fr)

01 47 35 96 94